

MAIRIE D'IZERON
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023
A 19 H

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Izeron, sous la présidence de M. David CHARBONNEL, Maire.

Date de la convocation : 15 mai 2023

Présents : Mmes et Mrs CHARBONNEL David, BRUN-COSME-BRUNY Yannick, BITH Marie-Florence, CLERC Robert, FROMENT Roland, GAGNOUD Cyril, BAUDRU Carole, VITTET Sylvie, SARRAS-BOURNET Thierry, AUJOUX Joëlle, BOLLOT Hervé, BELLE Sébastien et ALLARD-LYONNE Julien.

Absents excusés : BOSSAN Florence.

Secrétaire de séance : AUJOUX Joëlle

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres votants : 13

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 31 mars 2023 au Conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire liste l'ordre du jour du conseil :

- Travaux d'aménagement de sécurité de la Rue du 19 mars 1962 : marché et demande de subvention,
- Travaux de réparation d'ouvrages d'art Routes de Montchardon et Chagneux le Haut : demande de subvention,
- Travaux Eglise : demande de subvention,
- Entretien des sentiers de randonnée : convention avec la SMVIC,
- Chemin rural n 6 du Port aux Deveys : échange de terrains,
- Référent déontologue,
- Questions diverses.

I. Travaux d'aménagement de sécurité de la Rue du 19 mars 1962 : marché et demande de subvention

Présentation par Yannick BRUN-COSME-BRUNY du projet d'aménagement de sécurité de la Rue du 19 mars 1962 qui consiste en la réfection de la chaussée avec mise en place de sens prioritaire et la création de trottoir.

Le coût prévisionnel estimé par le maître d'œuvre ECE est de 110 050 €uros HT. Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Origine financement	Montant	taux
Département de l'Isère : dotation territoriale	44 020.00	40 %
Autofinancement	66 030.00	60 %
Total	110 050.00	100%

Le Conseil décide à l'unanimité de lancer le marché de travaux et de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale.

II. Travaux de réparation d'ouvrages d'art Routes de Montchardon et Chagneux le Haut

Suite à l'expertise réalisée par Infranéo dans le cadre du Programme National Ponts, des défauts majeurs ont été constatés sur plusieurs murs de soutènement situés Route de Montchardon, entraînant une limitation de tonnage à 3.5 T sur cette voie communale incompatible avec les engins de secours et incendie.

Des travaux de réparations et de renforcement de murs sont obligatoires pour permettre un accès sécuriser aux usagers, riverains, agriculteurs (pastoralisme) et service de secours et incendie.

Une réhabilitation d'un mur de soutènement de chaussée est également programmée Route de Chagneux le Haut pour renforcer la route pour le passage des véhicules lourds.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 79 953 €uros HT. Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Origine financement	Montant	taux
Département de l'Isère : dotation territoriale	39 976.00	50 %
DETR	15 990.00	20 %
Autofinancement	23 987.00	30 %
Total	79 953.00	100%

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de réparation d'ouvrages d'art et décide de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale et auprès de l'Etat au titre de la DETR.

III. Travaux Eglise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'église d'Izeron se dégrade rapidement ces dernières années. Les joints des pierres de la structure du clocher se détachent et tombent devant l'entrée de l'église ; la toiture est entièrement à refaire suite des problèmes de fuites et d'humidité.

Des travaux de restauration du clocher et de rénovation de la toiture et zinguerie sont à prévoir.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 159 395 €uros HT. Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Origine financement	Montant travaux	Subventions demandées
Département de l'Isère : phase 1 : diagnostic, maîtrise d'œuvre, travaux toiture	86 895.00 €	25 000.00 €
Département de l'Isère : phase 2 rénovation du clocher	72 500.00 €	25 000.00 €
Autofinancement		109 395.00 €
Total	159 395.00	159 395.00

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de restauration du clocher et rénovation de la toiture de l'église d'Izeron et Décide de solliciter des subventions auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale.

IV. Entretien des sentiers de randonnée

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) propose d'établir une convention pour l'entretien des sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT labélisé au Plan Départemental d'itinéraire de promenade et Randonnée (PDIPR) sur le territoire d'Izeron.

Cette convention concerne les opérations d'entretien de végétation, des lames signalétiques, d'assise par les employés communaux. La commune s'engage à assurer au moins 1 passage par an sur les sections dégagées et 2 passages par an sur les sections plus touffues et couvertes.

La Commune facturera ses heures à SMVIC sur la base du forfait de 43.46 € HT de l'heure, avec engin et 21.16 € HT de l'heure, manuellement. Une revalorisation sera établie chaque année au 1^{er} janvier à hauteur de l'indice Insee EV4 « travaux d'entretien d'espace verts ».

Le Conseil municipal décide d'approuver la convention d'entretien des chemins de randonnée classés au PDIPR avec SMVIC.

Vote pour : 11 Vote contre : 0 Abstention : 2 (H. Bollot et M-F Bith)

V. Régularisation foncière du Chemin Rural n°6 du Port aux Deveys

L'emplacement cadastral du Chemin Rural n°6 du Port aux Deveys ne correspondant pas à la réalité du terrain, il est nécessaire de procéder à la régularisation foncière du Chemin

Monsieur le Maire présente les plans de bornage et documents d'arpentage établis par la SAS Sintegra.

Cette régularisation s'effectuera par le biais d'un échange entre la Commune d'Izeron et Mme Lucie VEYRET puis entre la Commune d'Izeron et la SCI ROSALIE représentée par M. et Mme DAWUDIAN comme indiqué sur les plans annexés à la présente.

Il est donc nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'échanges notariés.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux échanges précités et précise que les frais notariés, pour chaque acte, seront répartis à moitié entre chaque partie.

VI. Référent déontologue

Le Conseil municipal décide d'approuver et d'autoriser le Maire à signer le projet de convention proposé par le CDG38, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé.

Le financement de cette mission sera assuré par la cotisation additionnelle au CDG38, lequel rémunérera le référent déontologue à hauteur du montant de quatre-vingts euros par consultation (plafond fixé par l'arrêté susvisé, et qui évoluera avec celui-ci).

La saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre du Conseil municipal, pour une question le concernant.

Ce conventionnement et cette désignation prennent effet le 1^{er} juin 2023, et qu'ils pourront être remis en cause à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG38 avec un préavis de trois mois.

VII. Divers

- Conseil municipal le vendredi 9 juin pour la désignation des délégués aux sénatoriales
- Emplois jeunes : la commune a réitéré les jobs d'été pour les jeunes izeronnais de 16 à 18 ans. 4 candidatures ont été reçues dont 2 pour la période du 17 au 28 juillet qui seront départagés par tirage au sort.
M. Sébastien Belle, plus jeune des élus présents, est chargé de ce tirage au sort.
- Point sur le bilan financier de l'ADMR
- Création d'un nouveau Club de pétanque sur Izeron : Pit'Boules Izeronnaises
- RDV le 31 mai avec l'Inspecteur Académique pour discuter des effectifs scolaire 2023/2024 et l'éventuel ouverture de classe
- Présentation du programme de la vogue le 24 et 25 juin 2023
 - Demande de location de la salle des fêtes par Mme PICCARETTA pour des cours de Mouvement Vital Expressif, une fois par semaine. Ok pour 2 séances « test »

Monsieur le Maire clôt la séance close à 21h00.

La Secrétaire,
Joëlle AUJOUX

Le Maire,
David CHARBONNEL